Jeunesse européenne : ouverture du processus décisionnel aux jeunes citoyens. Livre blanc

2002/2050(COS) - 18/04/2002

La commission a adopté le rapport de Mme Lissy GROENER (PSE, D) sur le Livre blanc de la Commission. Tout en se félicitant du document, qui insuffle une nouvelle dynamique à la politique de la jeunesse, elle regrette que les actions proposées ne soient pas à la hauteur des attentes crées chez les jeunes lors de la consultation préalable. La commission souligne également que de nombreux champs d'action de l'UE revêtent une importance particulière pour les jeunes, par exemple la politique de la santé, la politique des drogues, la lutte contre la discrimination, le marché du travail, l'instruction et l'apprentissage tout au long de la vie, l'immigration et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Elle insiste sur l'importance de la santé, étant donné que la recherche comparée indique une tendance alarmante à la dégradation de la santé des jeunes dans l'UE. Les députés demandent en outre l'inclusion expresse de la dimension de genre et du facteur de l'égalité des sexes dans tous les domaines qui sont abordés dans le livre blanc et invite les États membres à veiller, lors de la mise en application du Livre blanc, à ce que la participation des jeunes et des organisations de jeunes soit garantie au niveau national, par exemple par la création de comités consultatifs de jeunes où les deux sexes seraient représentés de façon équilibrée et où siégeraient des représentants d'organisations de jeunes, en ce compris de groupes vulnérables comme les jeunes handicapés et les jeunes issus des minorités ethniques. La commission soutient un développement considérable du volontariat des jeunes aux niveaux national, régional et local et dénonce les obstacles existants comme les longueurs de la procédure de délivrance de visa et la lourdeur des dispositions sociales ainsi notamment que les obstacles spécifiques auxquels se heurtent les personnes souffrant d'un handicap. Enfin, considérant que le volontariat est une forme d'apprentissage informelle importante, les députés pensent que la Commission devrait le sanctionner par un diplôme.